



## 2 cdd-prime de précarité

-----  
Par Visiteur

Bonjour,voilà j'ai eu 2 cdd d'affilé -le premier a durée 1 ans et le deuximème (avenant) 8 mois.Je n'ai pas eu d'interruption entre ses 2 contrat.quelque jour avant la fin de mon deuxième contract ils m'ont proposé un cdi que j'ai refuser.

Ma question est la suivante:

Ai-je le droit a la prime de précarité de mon 1er contract?

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Afin de répondre au mieux à votre question, je tiens à vous informer que dans l'hypothèse où un CDI est refusé à l'échéance d'un CDD aucune prime de précarité n'est versée.

Cordialement